



Ville de Méze

**ARRÊTE MUNICIPAL  
CONCERT GYMNASSE « BERNARD JEU »  
STATIONNEMENT INTERDIT RUE DE LA MEDITERRANEE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2212.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, l'arrêté municipal n°36 du 18 juin 1999, relatif aux bruits de voisinage,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par le service Evènementiel et Protocole de la ville de MEZE,

Considérant, qu'en raison d'un concert « Christian Delagrance et Jeane Manson » organisé vendredi 22 mars 2024 à 20h30 dans l'enceinte du gymnase « BERNARD JEU » rue de la Méditerranée, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de ces réjouissances et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé aux organisateurs du concert, sur deux places de parking à hauteur du gymnase « BERNARD JEU » rue de la Méditerranée, vendredi 22 mars 2024, de 10h00 au lendemain 08h00.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par le service logistique de la ville de MEZE pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 7 février 2024.

Le Maire

Thierry BAEZA.

